

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

Séance du 18 décembre 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme FLAMENT)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. GOBILLOT

Membre(s) absent(s) : (2) Mme LE GRAND, Mme ROLLIN

Date de convocation : 11 décembre 2007

Délibération n° : 73-2007

Objet : Admission de créances en non valeur

Au vu des pièces présentées par le Trésorier Municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, il est proposé de décider d'admettre en non valeur les créances suivantes :

⇒ Budget principal :

▶ Résidence Viardot :	788,46 €
▶ Résidence Abrioux :	143,85 €
▶ Service Social Général :	271,50 €
▶ Repas à Domicile :	1 506,19 €

TOTAL 2 710,00 €

Le Conseil d'Administration décide d'admettre en non valeur les créances présentées.

Adopté à l'unanimité.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration 2007

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
DAGL : 1  
Trésorier Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM